



AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Eustache, que les propriétés immobilières ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, avec les bâtisses dessus érigées, le 27 novembre 2024, à 10 h, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, 145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, J7R 1X9, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, et toutes autres taxes ou créances pouvant y être assimilées, des droits sur les mutations immobilières, plus intérêts et frais encourus et à encourir, à moins que ces taxes, créances, droits de mutation, intérêts et frais encourus pour la vente ne soient payés avant l'heure prévue pour la vente.

La personne, qui veut se porter adjudicataire, doit:

- Déclarer devant la personne faisant la vente, ses nom, prénom, qualité, occupation et résidence;
- Présenter un document parmi les suivants qui prouve son identité et comporte sa photo:
 - a) Permis de conduire;
 - b) Carte d'assurance maladie;
 - c) Passeport;
- Présenter sa procuration, si elle veut enchérir pour une autre personne physique.

De plus, la personne, qui veut être admise à enchérir pour une personne morale, doit présenter une copie certifiée conforme signée par le président ou le secrétaire de la personne morale de la résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir.

Les prix d'adjudication, les frais de préparation de l'état de collocation (3 %) et les droits et honoraires du ministre des Finances, s'ils ne sont pas couverts par le prix d'adjudication, de même que les taxes (TPS-TVQ), le cas échéant, de chacun des immeubles, seront payables immédiatement lors de la vente, en monnaie légale ou par traite bancaire ou chèque visé à l'ordre de la Ville de Saint-Eustache. Veuillez noter qu'il ne sera pas possible de payer par carte de crédit ni carte de débit. À défaut de paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.

L'adjudicataire d'un immeuble taxable, qui est un inscrit aux taxes de vente, auprès des autorités fiscales, doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication. Il devra s'autocotiser et remettre lui-même les taxes dues aux ministères concernés.

Ces immeubles seront vendus aux seuls risques et périls et sans aucune garantie légale, et avec bâtisses dessus construites, circonstances ou dépendances, s'il y a lieu, et sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes qui pourraient les affecter.

L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé, et peut en prendre possession, sujet au droit de retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

Pour tous renseignements sur les usages permis d'un immeuble en vente, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme. Aucun renseignement de cette nature ne sera donné lors de la vente.

PROPRIÉTAIRE	LOT
Joseph Karl	1 366 458
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 366 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Sans bâtisse dessus érigée situé sur la montée Dorion, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Claudette Bourdeau	1 365 937
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 365 937 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 412, rue Jean-Baptiste-Campeau, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRES	LOT
Wadson Maignan Emmanuella Athus	6 086 298
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant une partie privative constituée du lot numéro 6 086 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et tous les droits afférents à ladite partie privative dans les parties communes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 517, rue des Hérons, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Les Investissements Nergree inc., entreprise dissoute pour laquelle le bien semble dévolu à sa Majesté du chef du Canada	3 903 232
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 3 903 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Sans bâtisse dessus érigée situé sur la rue des Clématites, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Biggles Hedidor	2 692 130
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 2 692 130 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 494, rue Félix-Leclerc, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRES	LOT
Emmanuel Marcenat Frantzcheska Sylvain	1 431 564
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 431 564 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 235, rue des Groseilliers, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRES	LOT
Annalee Cayer Dimitrios Manousos	1 431 570
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 431 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 171, rue des Mille-Îles, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOTS
Nicolas Lizotte	5 492 226 5 492 265
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant une partie privative constituée du lot numéro 5 492 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et tous les droits afférents à ladite partie privative dans les parties communes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 128, chemin de la Grande-Côte, unité 403, Saint-Eustache. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie privative constituée du lot numéro 5 492 265 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et tous les droits afférents à ladite partie privative dans les parties communes.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Jonathan Piton	2 523 695
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 2 523 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 146, 31 ^e Avenue, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Antonio D'Elia	2 522 589
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 2 522 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 106, 42 ^e Avenue, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Yasmin White	2 523 267
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 2 523 267 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 117, 59 ^e Avenue, Saint-Eustache.	

Fait à Saint-Eustache, ce 24^e jour d'octobre 2024.

La greffière,
Isabelle Boileau